ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48216

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales concernant le transport de malades assis effectue par les taxis et VSL dans les memes conditions de securite puisque la formation des nouveaux chauffeurs de taxi implique l'acquisition d'une competence aux premiers secours. Or, dans le cadre de la reforme de notre systeme de protection sociale, il est prevu de reserver aux seuls VSL ce type de transport. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser ses intentions a ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Girard Claude
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48216
Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 656